

Initiatives ministérielles

sont les moins à même de le faire, de ceux qui n'y sont pour rien.

Finalement, monsieur le Président, j'invite le gouvernement à réviser sa politique de plafonnement à l'assistance publique dans le but de donner à ceux qui sont dans la misère ce dont ils ont besoin pour survivre. En cette période des Fêtes, il est important de donner un peu d'espoir aux gens qui en ont le plus besoin, afin qu'ils puissent espérer voir de meilleurs jours.

[Traduction]

M. Littlechild: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande s'il y aurait consentement unanime de la Chambre pour que je présente la motion suivante, sans débat ni possibilité d'amendement:

Que la Chambre prenne note que la saison 1991-1992 marque le 75^e anniversaire de la Ligue nationale de hockey.

Que la Chambre prenne note du rôle que le hockey joue depuis longtemps dans l'histoire, les moeurs et la fierté du pays.

Et qu'en cette 125^e année d'existence du pays, la Chambre fasse du mois de janvier 1992 le mois de la Ligue nationale de hockey au Canada.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour que le député présente la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je veux dire quelques mots cet après-midi à propos du projet de loi C-32 parce que cette mesure législative, présentée par le gouvernement à ce moment-ci, met de nombreuses localités de l'Ontario dans une situation très difficile.

Le projet de loi limite à 5 p. 100 par année la croissance des fonds versés du Programme d'assistance publique du Canada. Évidemment, le gouvernement est allé devant la Cour suprême pour imposer cette limite à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique à un moment où la demande d'aide sociale est extrêmement élevée dans ces trois provinces, qui sont les seules à ne pas recevoir de paiements de transfert du gouvernement fédéral.

En fait, dans la circonscription d'Algoma, je ne crois pas que la demande d'aide sociale ait été aussi élevée depuis les années 30. Il y a plusieurs semaines, j'ai assisté à une réunion de l'association municipale d'Algoma, où les employés de l'aide sociale ont signalé que le coût de l'aide sociale devient vraiment excessif dans ces localités en raison surtout des nombreuses mises à pied. À l'été et

à l'automne 90, la réduction des activités d'extraction d'uranium à Elliot Lake a entraîné des mises à pied à cet endroit. Il y en a également eu à Sault Ste. Marie, à l'automne de 1990, à cause de la baisse dans l'industrie sidérurgique et de la grève à la société Algoma Steel.

Ce que nous avons dans ce projet de loi, c'est un accroissement énorme des responsabilités du gouvernement provincial. Imaginez l'Ontario, le moteur de l'économie canadienne, une province qui a été très prospère pendant six ou sept ans, qui a connu, de 1983 à 1990, une période de croissance sans précédent dans l'histoire du Canada; et puis, soudainement, toute l'économie de la province tombe dans un des plus grands marasmes de l'histoire. Au moment même où le coût du chômage et de l'aide sociale devient excessif, le gouvernement fédéral limite à 5 p. 100 la croissance des fonds versés du Régime d'assistance publique du Canada.

Après avoir assisté à cette réunion de l'association municipale d'Algoma, j'ai écrit au premier ministre de l'Ontario pour lui dire que sa province devrait faire ce que font la plupart des autres provinces, sauf la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique je crois, c'est-à-dire partager le coût de l'aide sociale avec le gouvernement fédéral et non pas faire payer 20 p. 100 de ce coût aux municipalités de la circonscription d'Algoma et aux autres municipalités de cette province de 9 millions d'habitants.

De toute évidence, quand un secteur comme Algoma traverse une période difficile, où le taux de chômage est élevé, les prestations d'assurance-chômage représentent des sommes énormes et de nombreux chômeurs cessent de toucher des prestations d'assurance-chômage, ce n'est pas le temps de demander aux contribuables municipaux d'absorber une plus grande part des dépenses au chapitre de l'assistance sociale.

J'ai signalé au premier ministre provincial qu'il devrait assumer cette responsabilité de concert avec le gouvernement fédéral. J'imagine qu'il sera plus difficile de persuader le gouvernement néo-démocrate, à Toronto, d'assumer cette responsabilité, comme le font déjà sept des dix provinces canadiennes, à cause du plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada.

Je me suis laissé dire que, au cours des cinq prochaines années, les trois grandes provinces possédant le plus de ressources fiscales perdraient environ 2,135 millions de dollars. Par conséquent, il sera encore plus difficile de persuader le gouvernement ontarien de prendre ses responsabilités, le gouvernement fédéral ayant décidé de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada.